

POLYPHASE® PW20
AGENT DE CONSERVATION POUR MATÉRIAUX
SOLUTION
À USAGE COMMERCIAL

N° D'HOMOLOGATION : 29260
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE :
3-iodo-2-propynyl-butyl carbamate 20 %
Contient du 1,2-benzisothiazoline-3-one à raison de 0,29 % à titre d'agent de conservation

AFFICHER UN EXEMPLAIRE DE CETTE ÉTIQUETTE DANS L'AIRE DE TRAITEMENT



DANGER
CORROSIF

CORROSIF POUR LA PEAU ET LES YEUX
CONTENU NET : 45,4 - 1 043 Kg

TROY CHEMICAL CORPORATION
ONE AVENUE L
NEWARK, New Jersey, États-Unis 07105
1-973-589-2500

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT UTILISATION.
TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

PRÉCAUTIONS

Tenir hors de la portée des enfants. Corrosif pour les yeux et la peau. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs ou les micro-gouttelettes. Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé. Ne pas porter de lentilles cornéennes.

Les travailleurs doivent porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques et des lunettes de sécurité ou un écran facial lors des activités de mélange, de chargement, de nettoyage et de réparation. Porter un masque de protection intégral avec respirateur à cartouche et des gants, un tablier, un couvre chef et des bottes résistants aux produits chimiques lors de la manipulation du concentré. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle. À défaut de directives pour les articles lavables, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Ranger et laver l'équipement de protection individuelle séparément des autres vêtements. Les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Les utilisateurs doivent enlever immédiatement les vêtements contaminés par le pesticide, se laver complètement et enfiler des vêtements propres. Les utilisateurs doivent enlever l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé le produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Se laver complètement dès que possible.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant vide inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

L'entreprise canadienne qui a préparé ce produit technique doit éliminer la matière active inutilisée et le contenant conformément à la réglementation provinciale ou municipale. Pour toute autre information ainsi que pour le nettoyage des déversements, s'adresser à l'agence de réglementation provinciale responsable ou au fabricant.

Ne pas contaminer l'eau ni les aliments destinés à la consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination.

PREMIERS SOINS

Ingestion : Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils en matière de traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Contact avec la peau ou les vêtements : Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire plus, appeler le 911 ou une ambulance et pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche à bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir d'autres conseils sur le traitement.

Contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le lavage gastrique peut être contre-indiqué en raison de la présence probable de lésions aux muqueuses. Traiter les symptômes.

RISQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Ne pas utiliser, verser, déverser ni entreposer à proximité d'une source de chaleur ou d'une flamme nue.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques. NE PAS rejeter les effluents contenant ce produit dans les canalisations d'égouts, les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans et les autres plans d'eau.

MODE D'EMPLOI

APPLICATION : Ajouter le Polyphase PW20 aux peintures extérieures et intérieures, aux concentrations indiquées ci-dessous (exprimées en % de poids) pour préserver la pellicule sèche. Afin de déterminer la concentration la plus efficace de Polyphase PW20 dans une application donnée, il est recommandé de procéder à des essais sur le terrain dans la plage de concentrations figurant sur l'étiquette.

Peinture extérieure (solvant) : 0,5 - 1,5 %

Peinture extérieure (latex) : 1,0 - 2,5 %

Peinture intérieure : 0,2 - 0,8 %

NE PAS contaminer les réserves d'eau potable et d'irrigation ou les milieux aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

NE PAS rejeter les effluents contenant ce produit dans les canalisations d'égouts, les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans et les autres plans d'eau.

LIMITES D'UTILISATION

Les mesures d'hygiène du travail en place dans les installations de traitement et l'équipement de sécurité mis à la disposition du personnel ont pour but de garantir l'utilisation sécuritaire du produit. L'aire de traitement doit être équipée d'une technologie de confinement et de réduction de la pollution efficace pour éviter la dispersion du pesticide dans le milieu ambiant, dans les conditions normales d'exploitation.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur l'étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessure ou de dommage aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

AK..02232012